

DOSSIER DE PRESSE

LE CANAL DE BERRY À VÉLO

Phase 1
(2015-2020)





LE CANAL DE BERRY À VÉLO

A l'heure où la compétitivité des territoires est au cœur des préoccupations des collectivités qui souhaitent attirer de nouvelles populations et permettre de développer des activités économiques créatrices de richesses et d'emplois, le Département du Cher peut attirer l'attention grâce à l'une de ses particularités historiques et patrimoniales : le Canal de Berry.

Cette voie d'eau déclassée en 1951 a joué un rôle significatif dans l'histoire du développement du système productif industriel du département. En effet, le canal a été conçu dans le but de transporter le charbon des mines de Commentry, dans l'Allier, vers les forges du Berry, entre St-Amand-Montrond, Bourges et Vierzon. Les berges du canal côtoient ainsi les paysages typiques du Berry et le patrimoine industriel de l'époque, les fours à chaux, fosses à charbon... Cet équipement rare structure le département du Cher en reliant ses principales agglomérations du Nord au Sud. Il est le témoin d'une très riche histoire, il fait partie intégrante de la vie des habitants du département et représente un linéaire public de 190 kms.

Ces caractéristiques sont autant d'atouts exceptionnels qui justifient aujourd'hui une grande ambition pour ce projet de véloroute, qui s'inscrit dans la lignée de la Loire à Vélo, axe touristique structurant, permettant d'attirer des publics différents (familial, sportif, tourisme vert et culturel...). L'enjeu est avant tout d'amener les usagers, qu'ils soient touristes ou locaux, à découvrir le territoire du Berry, de renvoyer sur les « mille cathédrales » présentes aux environs. L'intention est également de faire de ce projet un élément novateur, à portée nationale voire internationale.

Le canal de Berry reste la propriété de 35 communes, en charge de sa pérennité et de son entretien. Regroupées à l'origine au sein de plusieurs syndicats intercommunaux, ceux-ci ont fusionné afin de donner naissance, au 1^{er} janvier 2015, au Syndicat unique du Canal de Berry, pour le doter de moyens humains et financiers plus conséquents, et qui portera la maîtrise d'ouvrage de ce projet d'aménagement d'envergure.

L'enjeu de ce projet est de favoriser le développement d'activités touristiques, d'hébergements et de services, en offrant un art de vivre moderne et agréable. **Plus qu'une véloroute, le projet du canal de Berry est un projet d'aménagement paysager** qui doit être un véritable porte étendard de la qualité de la vie et des paysages du Département du Cher. Il **apporte une plus value culturelle et artistique**. Cette dimension sera présente sur l'ensemble du parcours **et s'appuiera notamment sur les ressources et initiatives locales**.

Les Objectifs recherchés

- Aménagement du territoire
- Mise en valeur d'un ouvrage historique
- Développement économique avec le développement des offres annexes (restauration, hébergement, locations de vélos...)
- Enjeu sociétal (pratique du vélo) et environnemental
- Réappropriation par les habitants
- Connexion avec les territoires voisins – Allier, Nièvre, Loir-et-Cher



Les principes de base du projet :

Le projet consiste en la réalisation d'un itinéraire cyclable sur tout le linéaire du Canal de Berry, fondé sur des aménagements paysagers forts, destinés à valoriser les ouvrages et les paysages.

Ainsi, il n'est pas prévu de remise en eau du Canal de Berry, pas d'augmentation de l'alimentation en eau, mais préservation de la capacité de navigation lorsque c'est possible. Avec la prise en compte des usages actuels, de l'entretien du canal dans les aménagements, l'utilisation du linéaire avec l'intégration de fourreaux pour la fibre optique sur les sections pertinentes, et le respect des milieux naturels, il est ainsi attendu l'installation d'activités et de services en lien direct.

Les activités sont déjà potentiellement nombreuses sur le Canal de Berry et à ses proches abords. Le projet devra permettre la poursuite des activités actuelles en minimisant les contraintes, et contribuer à leur développement ou à l'installation de nouveaux projets.

Par ailleurs, pour son bon fonctionnement, le canal nécessite un entretien régulier (faucardage, curage...). Le projet devra bien sûr permettre et faciliter la poursuite de cet entretien.

Les principes à mettre en œuvre :

L'aménagement à destination des cyclistes, piétons ou même cavaliers, répondra aux standards des voies vertes. Ainsi les revêtements proposés permettront une circulation agréable à vélo, seront adaptés au milieu traversé, et le plus simple d'entretien possible.

Par ailleurs, le projet du Canal de Berry devra permettre qu'un maximum de sections puissent être accessibles aux personnes en situation de handicap, toutes les opportunités seront saisies en ce sens.

Principales actions sur la section St Amand Montrond / Épineuil le Fleuriel :

Le projet consiste, dans un premier temps à aménager la portion du canal reliant les communes d'Épineuil le Fleuriel à St-Amand-Montrond au sud du département, soit **environ 25 kms**, en voie dédiée aux itinérances douces, dotée de toute l'infrastructure nécessaire (revêtement, signalisation, aménagements paysagers), afin de se connecter à la section en cours de finalisation dans l'Allier jusqu'à Montluçon.

En même temps, mais en dehors du périmètre retenu pour le FEDER Loire, c'est le tronçon Bourges – Thénieux qui sera réalisé..

De Marseilles les Aubigny à Saint Pierre les Etieux, **72 kms** seront traités au cas par cas, en concertation avec les maires et leurs délégués au Syndicat du Canal de Berry, afin d'identifier les chantiers à mener en priorité (terrassment, ouvrage, plantation, jalonnement) et d'ainsi préparer les phases finales des travaux.

Poursuite, diversification du développement des itinérances douces et connexion cohérente aux autres itinéraires cyclables sur le département et les départements limitrophes :

Le niveau premier de ce projet consiste en la réalisation d'un itinéraire cyclable sur les bords du canal de Berry. A destination des cyclistes, piétons ou encore cavaliers, ce projet intègre les principes d'aménagement des véloroutes et voies vertes (sécurité, continuité, intermodalité, rythmes, spécificités techniques...) sans pour autant considérer ces préconisations comme des contraintes incontournables.

Le projet de véloroute sur les bords du Canal de Berry ne se conçoit que dans le cadre du Schéma National et Régional des Véloroutes et Voies Vertes. Il est aussi le barreau de connexion entre la Loire à Vélo et Montluçon

Proposer une offre de tourisme nature et culture :

L'intérêt du patrimoine naturel et culturel est un élément clé de l'attractivité touristique, avec cette particularité de ne pas se limiter au seul patrimoine immobilier mais également au patrimoine paysager, architectural, à la gastronomie, aux vignobles, qui font la richesse du territoire traversé.

L'aménagement des berges du Canal de Berry en vue d'y favoriser l'usage des circulations douces doit **permettre l'installation d'activités et services en lien direct (location d'équipements, restauration, hébergement)**. L'enjeu du projet est d'identifier les zones, sections, terrains qui rempliront idéalement les conditions de fonctionnement de ces services.

En déclinant les choix d'aménagement paysagers retenus sur ces zones ou en identifiant les terrains ou immeubles à potentiel fort, **les maîtres d'ouvrages locaux pourront constituer ou développer des projets avec des gestionnaires ou développeurs concernés.**

C'est bien sûr toute la population locale du Cher qui est ciblée avec ce projet, mais également les frontaliers du Loir et Cher et de l'Allier.

Les touristes de passage ne sont pas oubliés, qu'ils viennent de la Loire à Vélo, de la Bourgogne, ou d'ailleurs. C'est dans cet esprit d'ouverture au plus grand nombre que des points de location et d'entretien de vélos seront créés sur le tracé, afin que les touristes puissent pratiquer sans être obligés d'emporter leur vélo sur leur lieu de vacances.

CREATION D'UN AXE PAYSAGER STRUCTURANT « LE CANAL DE BERRY A VELO »

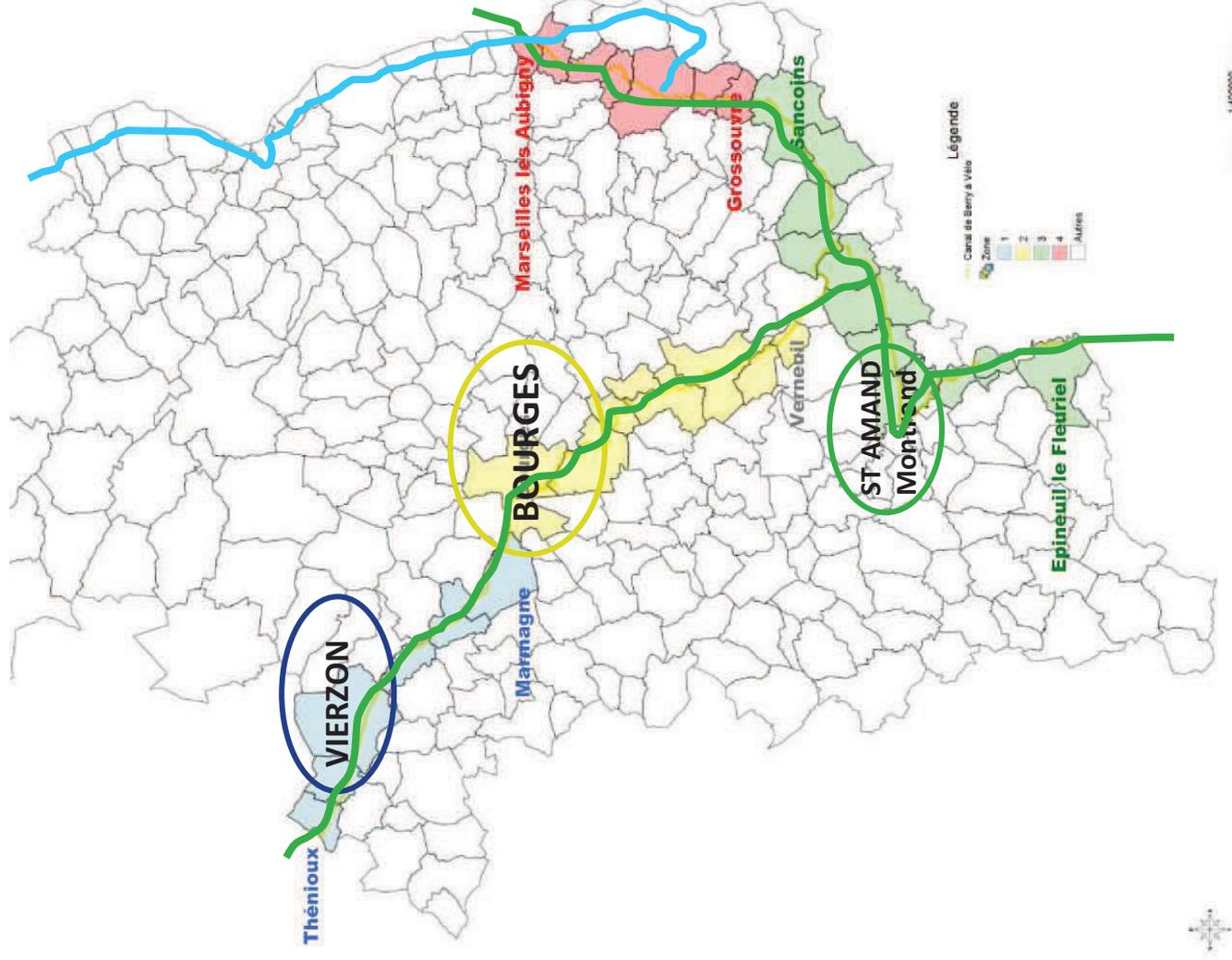


www.cg18.fr

Un tracé favorable au développement

Les 3 + grosses villes du Cher
+ 32 communes rurales
= 190 km structurants
Et 2/3 de la population

- Aménagement du territoire
- Une image forte et « démarquée »
- Mise en valeur d'un ouvrage historique
- Développement économique connexe (restauration, hébergement, locations de vélos...)
- Enjeu sociétal (pratique du vélo) et environnemental
- Réappropriation par les habitants
- Connexion avec les territoires voisins – Allier, Nièvre, Loir-et-Cher



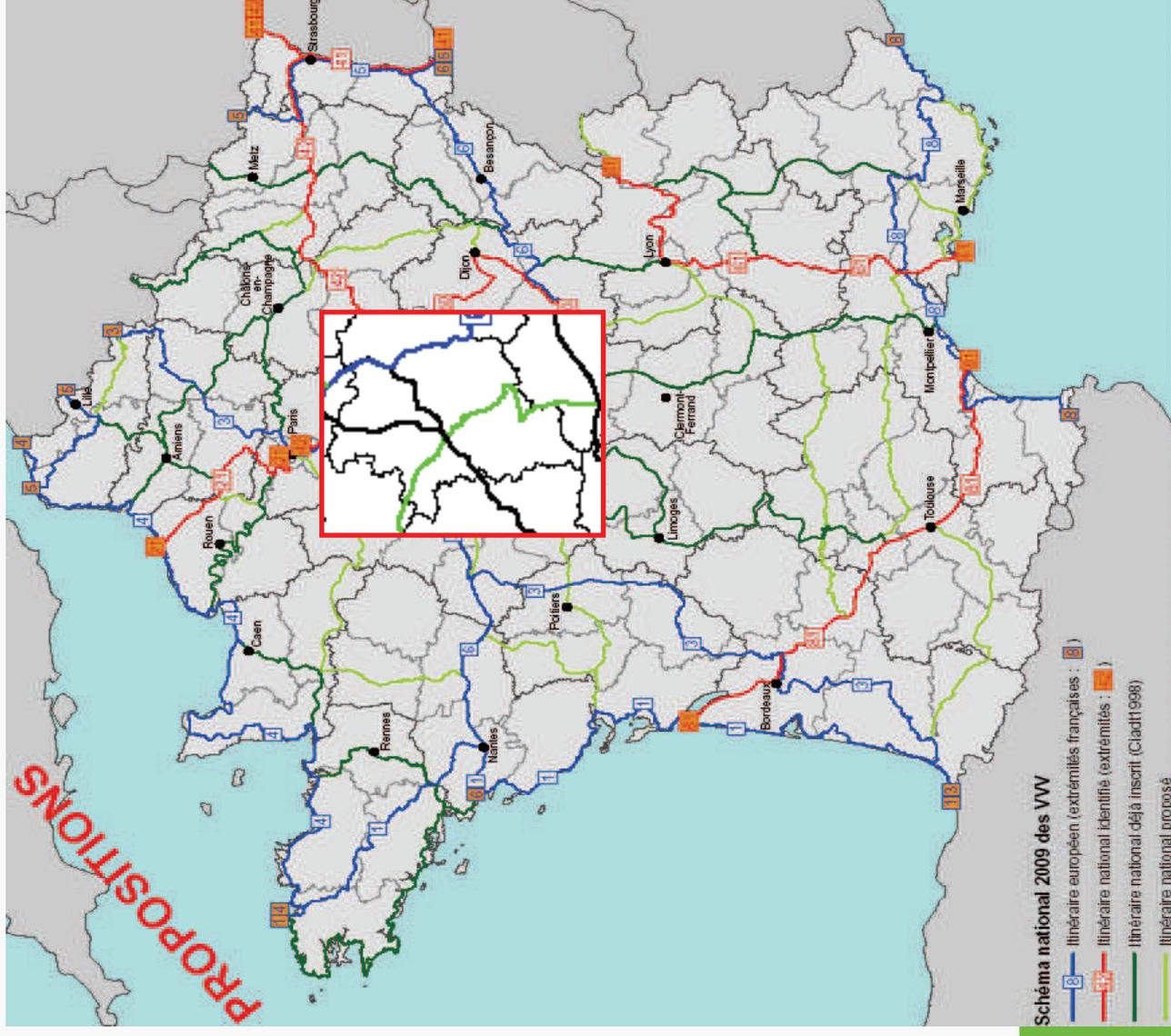
Canal de Berry
Loire à Vélo

Un maillon fort du réseau national des véloroutes

Le projet consiste d'abord en la réalisation d'un itinéraire cyclable sur les bords du canal de Berry.

A destination des cyclistes, piétons ou même cavaliers, il intègre les principes d'aménagement des véloroutes (sécurité, continuité, intermodalité, rythmes, spécificités techniques...).

Le projet intègre donc tous les éléments nécessaires pour la liaison avec la Loire à vélo et la continuité de l'itinéraire dans l'Allier et le Loir et Cher.



Calendrier de la procédure d'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la phase 1 du Canal de Berry à

Vélo

- 8 -09 : Avis du jury sur les candidatures
- 11-09 : Envoi du DCE aux 3 candidats sélectionnés
- 19-10 au 10-11 : Pré-Analyse des offres, négociation 1 et 2, rapport et validation
- 12-11 : Convocation des membres de la CAO
- 18-11 : CAO d'attribution + Délibération autorisant le pouvoir adjudicateur à signer le marché
- 30-11 : Signature du marché



Plan de financement

1^{ère} phase de travaux de Thénieux à Plaimpied et St Amand-M. - Epineuil le F.

- Études du projet, maîtrise d'œuvre
- Aménagement complet de la piste et des aménagements paysagers
- Interventions sur les secteurs St Just à Bannegon et de St Pierre les E. à Marseilles lès A. pour préparation de la piste, ouverture des tronçons et renforcement des berges en vue de la phase 2.

Bilan par financeur	
5 276 062,50 €	50% Région Centre
1 536 926,95 €	15% FEADER
1 001 333,96 €	9% FEDER
2 737 801,59 €	26% Autofinancement dont CG18

Coût de la 1^{ère} phase 10 552 125 € H.T



LES PRINCIPES DU CONCEPT



Le faisceau



Canal en volume



Animer le tracé



Gérer / Régénérer



BOURGES, Les quais du Prado et ses guinguettes



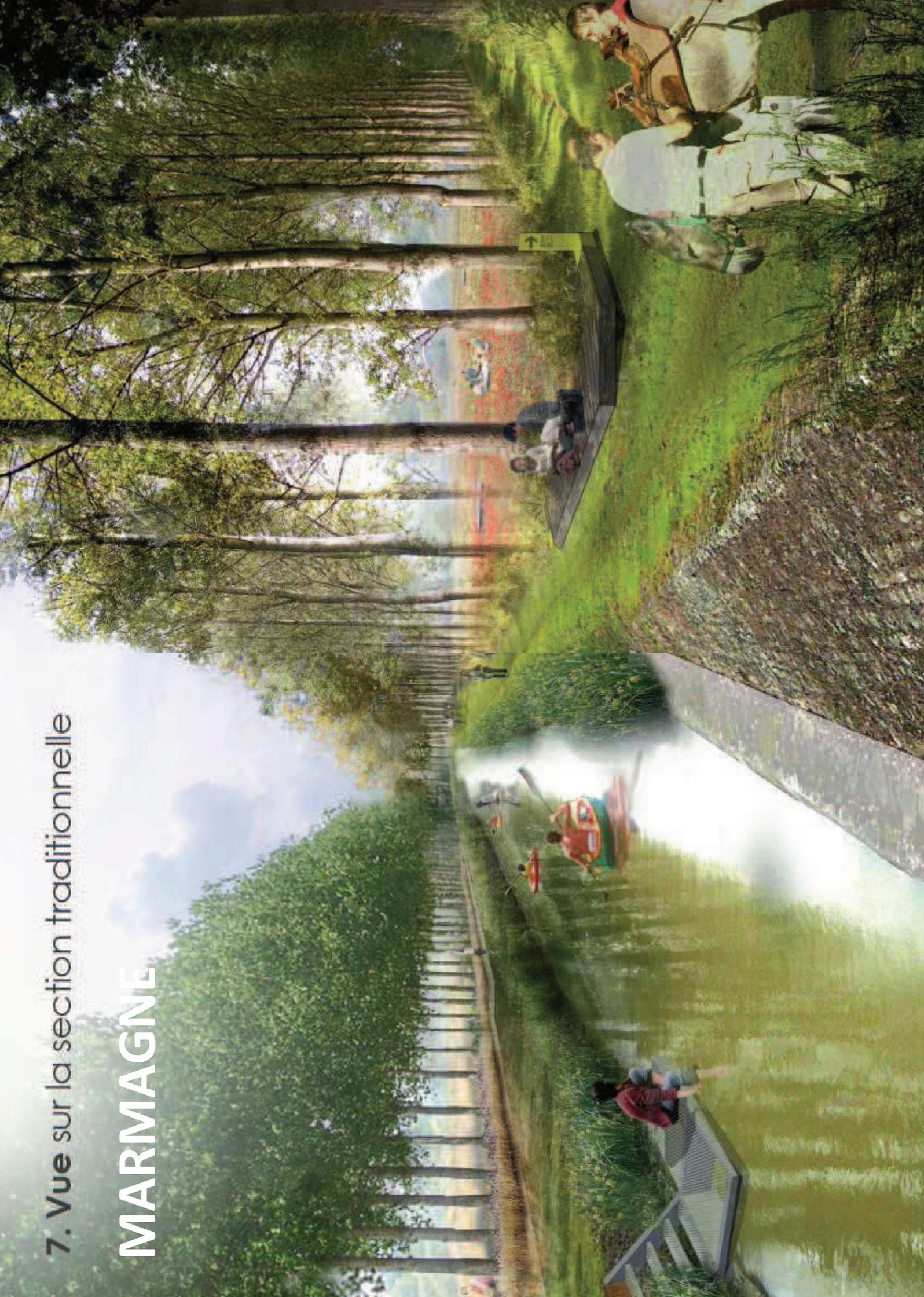
BOURGES

Vue sur les guinguettes



7. Vue sur la section traditionnelle

MARMAGNE



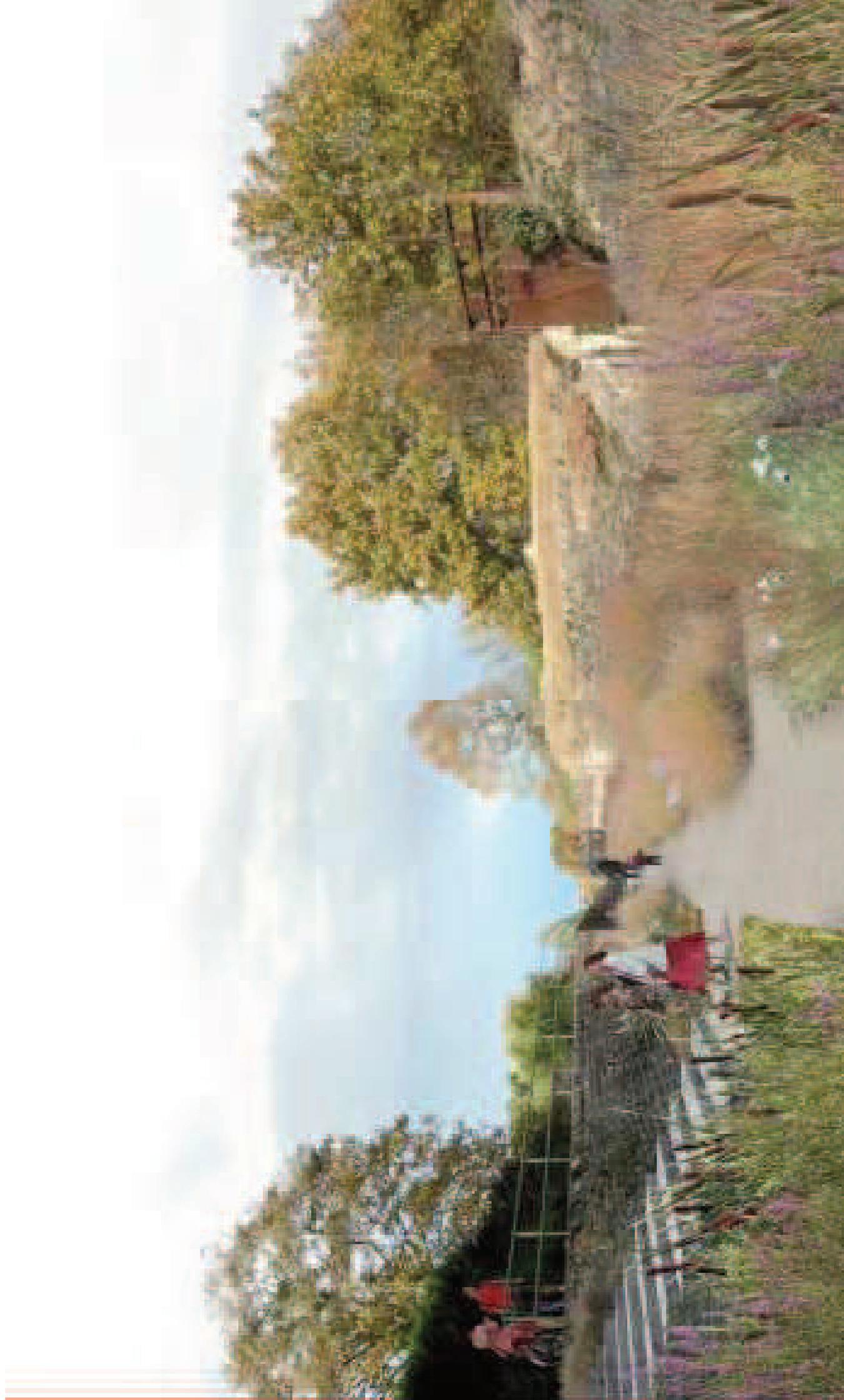
DREVANT

Vue sur la Vallée du Cher



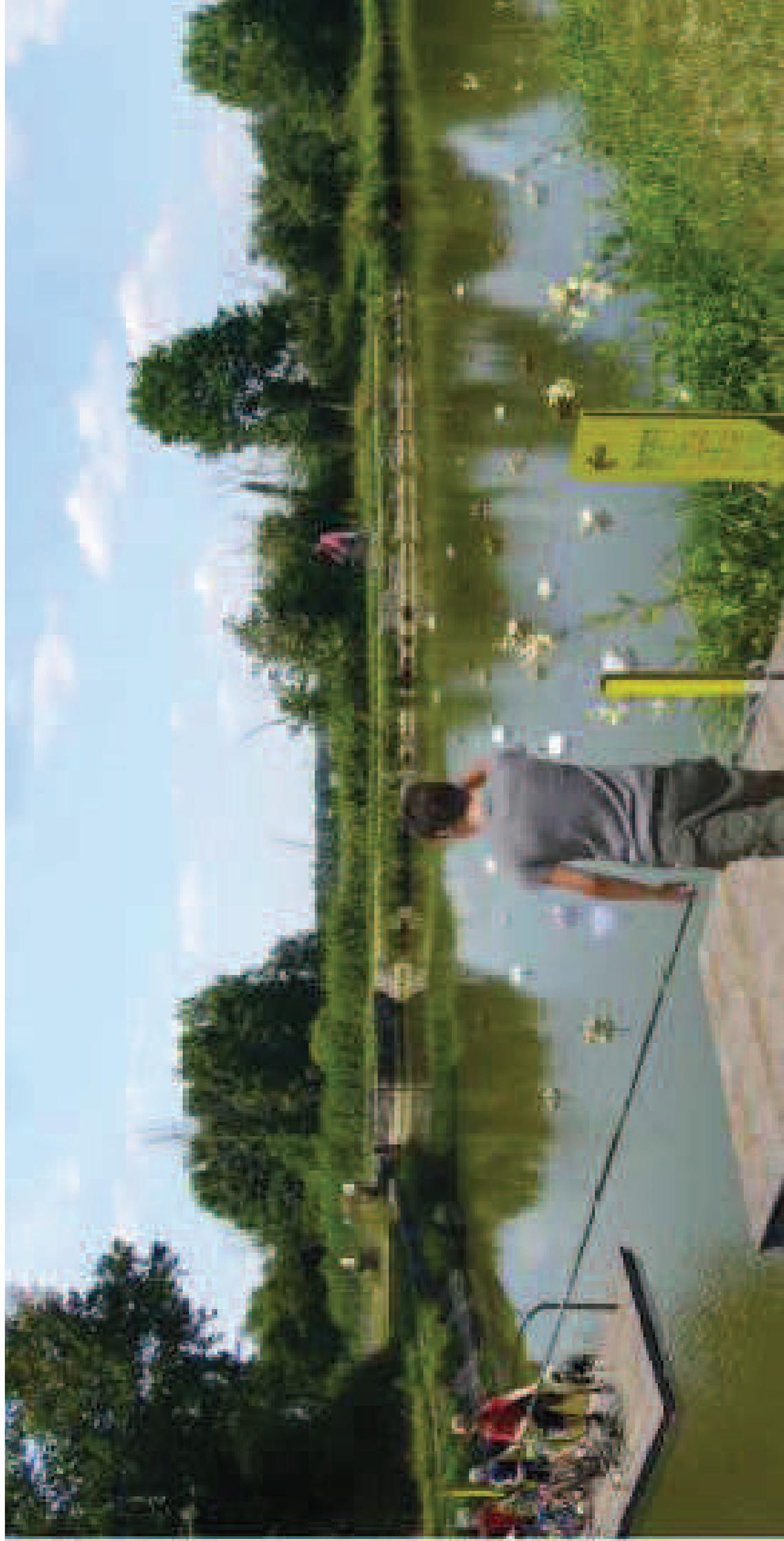
Epineuil le Fleuriel

Ecluse de la Queugne



Commune de Bannegon

Passage d'une rive à l'autre au « Point O » du Canal de Berry



AINAY LE VIEIL

Le jardin extensif

